

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15 décembre 2015

Le 21 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir à J. DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à B. GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir à J-C. AUBERT), Roger CHORIER (Civrieux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir à C. NOËL), Françoise DUVILLARD (pouvoir à B. REY), Olivier EYRAUD, Vincent LAUTIER (remplacé par N. TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par M-C. THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir à I. ACHARD), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX), Frédéric VALLOS (pouvoir à G. LICHTLE), Dominique VIAL.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Ouverture d'un commerce le dimanche – Simply market à Massieux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement Economique, indique que la commune de Massieux a été saisie d'une demande d'autorisation d'ouverture d'un commerce le dimanche toute la journée par l'établissement SIMPLY MARKET. Cette demande d'ouverture dominicale porte sur 12 dimanches en journée entière en 2016 conformément à l'article L3132-26 du Code du travail, modifié par la loi Macron, qui est lu en séance.

L'avis du Conseil communautaire est requis lorsque le nombre de dimanches supprimant le repos hebdomadaire excède cinq, avant la décision qui revient au Maire. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine du Conseil communautaire par le Maire, cet avis est réputé favorable.

Le magasin alimentaire Simply Market est installé sur Massieux depuis 2007. Il emploie aujourd'hui 37 salariés et a une superficie de 1 736 m².

Compte tenu de son activité commerciale et du développement de la concurrence, l'enseigne fait valoir qu'il lui serait préjudiciable de ne pas ouvrir à sa clientèle plusieurs dimanches par an.

Le Conseil municipal de Massieux est favorable à cette autorisation d'ouverture 12 dimanches par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 18 voix contre, 7 abstentions et 10 pour :

- **EMET** un avis défavorable à la demande d'ouverture de 12 dimanches par an présentée par le magasin Simply Market à Massieux,
- **MANDATE** le Président pour notifier cet avis au Maire de Massieux.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 21 décembre 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151221-2015C134-DE
Affichage le :

1 2 JAN. 2016

1 2 JAN. 2016

